



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
QUE : —**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adoptera lors de la séance ordinaire de son conseil, qui se tiendra le sixième jour du mois de mars deux mille vingt-et-trois, le règlement suivant :

Règlement numéro 311.2023.02 décrétant une dépense de 2 952 671 \$ et un emprunt de 2 652 671 \$ pour des travaux de surface sur le 5ième rang nord et sud, ainsi que des travaux de drainage pour les ponceaux P-03 à P-06 sur le 5ième rang nord et P-01 et P-02 sur le 5ième rang sud.

Le règlement est maintenant déposé au bureau municipal, 692, Rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau et en obtenir une copie moyennant les frais prévus à cet effet.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE
FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

Sophie Bélair Hamel, directrice générale/greffière-trésorière

